

Procès-verbal Comité syndical du 4 mars 2026 Vayres

Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Catherine BERNARDEAU - LA DUNE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, René MALLEFONT, Bernard JARRY, Hervé BROUSSE, Alain COUSSY, Dominique VILLEVEYGOUX, Gervais LAMARE, Dominique JARDIN, Frédéric GAILLARD, Fabrice KINTING, Jean-François BOYER, Henri SEEGER, Jean-Pierre RIGOUT, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Laurent MENUT, Muriel GARAUD, Florence FAURE, Céline DUODOGNON, Marie-Jeanne DARTOUT, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Christine BALLAY, Audrey BOUREAUD, Jean-Pierre REJASSE, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Claudine LATHIERE, Francine BERNARD, Pascal MÉCHINEAU, Gérard CHAPEAU, Loïc GAYOT, Lucien COINDEAU

Excusés et absents :

Collège régional : Edwige GAGNEUR, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Cécile GRASSET, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, Alexandre GUYRITS, Christian JULIEN, Françoise RENET LOWINGS, Julien CURNIER, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Danielle FAUCHER, Éric ROULAUD, Michel AUPETIT, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Lies SWIDERSKI, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COUNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Raoul RECHIGNAC, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Fabrice CHAMINADE, Fabien HABRIAS, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Jean-Paul BONNIN, Marie-Line VALADE, Jean-Pierre PATAUD, Julien MARIÉ, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Sylvie GOURAUD, Marie-Pierre MISSAULT, Stéphane FAYOL, Corinne ROLAND, Valérie DUMAINE, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Thierry DAUCHART, Pierre HACHIN, Alain DURIS, Roland GARNICHE, Christian DESROCHE, Bernard VAURIAC, Dominique MARCETEAU, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Michelle CANTET, Pierre MILLET-LACOMBE, Alain CAILLOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Christelle THORE, Pascal DAUBIGNEY, Jean LEGOFF, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Jean-Pierre RAYNAUD à Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR à Catherine BERNARDEAU, Jonathan PRIOLEAUD à Pascal MECHINEAU

Collège départemental : François BOISSERIE à Pascal BOURDEAU, Mélanie CELERIER à Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT à Dominique VILLEVEYGOUX, Christian JULIEN à Hervé BROUSSE, Éric ROULAUD à Frédéric GAILLARD, Fabien HABRIAS à Claudine LATHIERE, Sylvie GOURAUD à Paulette LACROIX, Corinne ROLAND à Paulette LACROIX, Denis VINET à Pascal MECHINEAU, Jean LEGOFF à Sébastien FISSOT, Michelle CANTET à Francine BERNARD, Christian DESROCHE à Jean-François BOYER, Philippe FRANCOIS à Fabrice KINTING

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	2	5	15.3	76.5	141,9
Collège des Départements	4	1	3	6.8	20.4	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	34	45	1	45	
TOTAL	135	37	53	-	141,9	

Le quorum est atteint.

Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES accueille les participants et remercie Monsieur le délégué de la commune de Vayres pour l'accueil.

Ouverture de séance à 18h15.

La Présidente constate que le quorum est atteint.

Emmanuel DEXET est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Comité syndical précédent, en date du 11 février, est adopté à l'unanimité.

La Présidente remercie la municipalité pour le prêt de la salle. Elle remercie les délégués de leur participation avant même l'échéance des prochaines élections municipales.

1/ BP PNR PL Approbation du CFU 2025 - Délibération 15-2026

Rapporteur : le 1er vice-président, Pascal MÉCHINEAU

Depuis l'an dernier, l'approbation du Compte Financier Unique (CFU) remplace l'approbation séparée du compte administratif et du compte de gestion. Élaboré conjointement par l'ordonnateur et le comptable public, le CFU constitue désormais l'unique document soumis au vote. Il permet de comparer les réalisations aux prévisions et de déterminer le résultat ainsi que les restes à réaliser en recettes et en dépenses.

M. Pascal MÉCHINEAU est élu à l'unanimité président de séance pour le vote du Compte Financier Unique 2025 dont voici le bilan :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025					
Libellés			Investissement	Fonctionnement	TOTAL cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	706 860,01 €	2 286 119,18 €	2 992 979,19 €
	Recettes réalisées	B	169 812,79 €	2 211 101,88 €	2 379 914,67 €
	Restes à réaliser	C	28 256,56 €		28 256,56 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	706 861,01 €	2 286 119,18 €	2 992 979,19 €
	Dépenses réalisées	E	283 655,63 €	2 120 911,36 €	2 404 566,99 €
	Restes à réaliser	F	40 276,50 €		40 276,50 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde de réalisation de l'exercice (+/-)	G = B - E	-113 842,84 €	90 190,52 €	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	441 331,07 €	261 248,20 €	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent	G + H	327 488,23 €	351 438,72 €	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-12 019,94 €	0,00 €	

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

La Présidente se retire pour que l'Assemblée délibère. Ses voix ne sont pas comptabilisées dans le calcul du quorum.

→ À l'unanimité, le Comité syndical approuve le Compte Financier Unique 2025 du Budget principal du PNR PL et autorise la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

2/ BP PNR PL - Report des résultats - Délibération 16-2026

Rapporteur : le 1er vice-président, Pascal MÉCHINEAU

Considérant les éléments suivants sur le résultat de l'exercice budgétaire 2025 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Restes à réaliser au 31/12/2025

En dépenses : 40 276,50 €

En recettes : 28 256,56 €

Résultat d'exécution de l'exercice 2025 : - 113 842,84 €

Résultat antérieur reporté : 441 331,07

Résultat cumulé section investissement **327 488,23 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat d'exécution de l'exercice 2025 : 90 190,52 €

Résultat antérieur reporté : 261 248,20 €

Résultat cumulé section de fonctionnement **351 438,72 €**

→ À l'unanimité, le Comité syndical décide de reporter l'excédent d'investissement 2025 d'un montant de 327 488,23 € au 001 (section investissement recettes) au budget principal 2026, décide de reporter l'excédent de fonctionnement 2025 d'un montant de 351 438,72 € au 002 (section fonctionnement recettes) au budget principal 2026 et autorise la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

3/ BP PNR PL - Vote du budget primitif 2026- Délibération 17-2026

Rapporteur : la Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Les orientations budgétaires 2026 ont été débattues lors de la séance du comité syndical du 11 février 2026 à La Coquille.

Le contexte budgétaire contraint et les orientations présentées lors du DOB ont peu évolué. Les objectifs sont :

- la prise en compte des résultats excédentaires reportés dans les sections de fonctionnement et d'investissement ;
- l'intégration d'une baisse structurelle de la dotation régionale de fonctionnement, dans un contexte d'incertitude sur l'évolution des financements régionaux en cours d'exercice ;
- la priorisation du maintien de l'animation territoriale, en cohérence avec l'ensemble des orientations de la Charte du Parc ;
- la sollicitation des fonds FEDER dès lors que les actions du Parc entrent dans les objectifs spéciaux de son règlement ;
- une attention particulière portée à la maîtrise des charges de fonctionnement, tout en permettant une reprise maîtrisée de l'activité en 2026.

Considérant le DOB, les dernières écritures comptables 2025 et les dernières perspectives 2026, des ajustements minimes ont été effectués pour établir le budget primitif 2026 proposé.

Fonctionnement :

		Dépenses	Recettes
Proposition	Crédits de fonctionnement proposés au titre du BP 2026	2 342 970,92 €	1 991 532,20 €
		+	+
Reports	Résultat 2025 de fonctionnement reporté	0,00 €	351 438,72 €
		=	=
TOTAL section de fonctionnement		2 342 970,92 €	2 342 970,92 €

Investissement :

		Dépenses	Recettes
Proposition	Crédits d'investissement proposés au titre du BP 2026	438 903,49 €	123 435,20 €
		+	+
Reports	Restes à réaliser 2025	40 276,50 €	28 256,56 €
	Résultat d'investissement reporté	0,00 €	327 488,23 €
		=	=
TOTAL section d'investissement		479 179,99 €	479 179,99 €
TOTAL Budget 2026		2 822 150,91€	2 822 150,91 €

Une remarque appelle à modifier le point (e) de la partie dépenses de fonctionnement : pas de provision sur le chapitre 67, supprimer la dernière phrase.

A la suite de la question posée sur le FC TVA, le parc rappelle qu'il y est soumis à N+2 et pas N+1 comme les EPCI.

→ À l'unanimité, le Comité syndical vote le budget primitif du 2026 du syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin et autorise la Présidente à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

4/ Nomenclature M57 – Application de la fongibilité des crédits - taux – Délibération 18-2026

Rapporteur : le 1er vice-président, Pascal MÉCHINEAU

Conformément à la délibération du 04 octobre 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 est mise en œuvre au sein du PNR PL depuis le 1^{er} janvier 2024. La nomenclature budgétaire et comptable M57 permet notamment :

- Un assouplissement de gestion des virements de crédits : la M57 permet des mouvements de crédits budgétaires entre chapitres budgétaires, sous certaines conditions. Le Comité syndical peut déléguer à l'exécutif

la faculté de procéder à ces transferts, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section, en fonctionnement et en investissement conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT ;

- Une information renforcée de l'assemblée délibérante : l'exécutif est tenu d'informer le Comité syndical de ces mouvements de crédits lors la séance suivante, de manière similaire aux décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT (délégation du comité à l'exécutif). Selon des modalités analogues à celles prévues à l'article L. 2122-22 du CGCT, relatif aux délégations consenties à l'exécutif ;
- Une plus grande souplesse dans la répartition des crédits budgétaires : la M57 permet d'ajuster la répartition des crédits entre les chapitres budgétaires classiques et les chapitres d'opérations, sans modifier le montant global des sections, offrant ainsi une capacité d'adaptation accrue aux besoins de gestion au cours de l'exercice.

Dans ce cadre, le Comité syndical est tenu de déterminer chaque année le taux de fongibilité accordé à l'exécutif. Ce taux fixe le périmètre et le niveau de latitude dont dispose l'exécutif pour procéder à des transferts de crédits entre les différents chapitres budgétaires, dans le respect des règles prévues par la nomenclature M57.

→ À l'unanimité, le Comité syndical autorise la Présidente à procéder à des virements de crédits budgétaires entre chapitres, dans le cadre de la fongibilité des crédits prévue par la nomenclature M57, pour les budgets général et GEMAPI 2026, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, tant en fonctionnement qu'en investissement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et autorise la Présidente à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

5/ Approbation du CFU 2025 Budget annexe GEMAPI - PNR PL - Délibération 19-2026

Rapporteur : le vice-président de la commission GEMAPI, Loïc GAYOT

M. Loïc GAYOT est élu à l'unanimité président de séance pour le vote du Compte Financier Unique 2025 dont voici le bilan :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
Libellés			Investisseme nt	Fonctionnem ent	TOTAL cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	286 535,50 €	93 375,02 €	379 910,52 €
	Recettes réalisées	B	58 312,36 €	81 977,34 €	140 289 ,70 €
	Restes à réaliser	C	104 049,22 €		104 049,22 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	286 535,50 €	93 375,02 €	379 910,52 €
	Dépenses réalisées	E	108 011,40 €	81 977,34 €	189 988,74 €
	Restes à réaliser	F	145 618,80 €		145 618,80 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde de réalisation de l'exercice (+/-)	G = B - E	- 49 699,04 €	0,00 €	- 49 699,04 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	91 268,62 €	0,00 €	91 268,62 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent	G +H	41 569,58 €	0,00 €	41 569,58 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C-F	-41 569,58 €	0,00 €	-41 569,58 €

La Présidente se retire pour que l'Assemblée délibère. Ses voix ne sont pas comptabilisées dans le calcul du quorum.

→ À l'unanimité, le Comité syndical approuve le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe GEMAPI du PNR PL et autorise la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

6/ Report des résultats 2025 du Budget annexe GEMAPI - PNR PL - Délibération 20-2026

Rapporteur : le vice-président de la commission GEMAPI, Loïc GAYOT

Considérant les éléments suivants sur le résultat de l'exercice budgétaire 2025 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Restes à réaliser au 31/12/2025

En dépenses : 145 618,80 €

En recettes : 104 049,22 €

Résultat d'exécution de l'exercice 2025 : - 49 699,04 €

Résultat antérieur reporté : 91 268,62 €

Résultat cumulé section investissement **41 569,58 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat d'exécution de l'exercice 2025 : 0,00 €

Résultat antérieur reporté 0,00 €

Résultat cumulé section de fonctionnement **0,00 €**

→ À l'unanimité, le Comité syndical reporte l'excédent d'investissement 2025 d'un montant de 41 569,58 € au 001 (section investissement recettes) au budget GEMAPI 2026 et autorise la Présidente à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

7/ Vote du budget annexe GEMAPI 2026 du PNR PL – Délibération 21-2026

Rapporteur : le vice-président de la commission GEMAPI, Loïc GAYOT

Les orientations budgétaires 2026 ont été débattues lors de la séance du comité syndical du 11 février 2026 à La Coquille.

Les objectifs du budget sont :

- Engager les premiers travaux prévus au Programme pluriannuel de gestion du bassin versant de la Haute-Dronne
- Réaliser la suppression d'étangs sur son bassin versant, opération engagée en 2024
- Réaliser les travaux de continuité écologique sur Maziéras
- Engager une réflexion technique sur le moulin de Grandcoing

Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement proposés au titre du BP 2026	82 537,30 €	82 537,30 €
TOTAL section de fonctionnement	82 537,30 €	82 537,30 €

Investissement :

	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement proposés au titre du BP 2026	222 500,00 €	222 500,00 €
+	+	+
Restes à réaliser 2025	145 618,80 €	104 049,22 €
+	+	+
Résultat d'investissement reporté		41 569,58 €
=	=	=
TOTAL section d'investissement	368 118,80 €	368 118,80 €
TOTAL Budget (F+I) 2026	450 656,10 €	450 656,10 €

Le budget primitif 2026 du budget annexe GEMAPI est présenté en équilibre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

→ À l'unanimité, le Comité syndical vote le budget annexe GEMAPI 2026 du syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin et autorise la Présidente à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

8/ Contrat de Parc 2023-2026 - Validation programme d'actions 2026 - Délibération 22-2026

Rapporteur : La Présidente, Anne Marie AMOSTER RODRIGUES

Dans le cadre de sa stratégie régionale en faveur des Parcs naturels régionaux, la Région accompagne les PNR de Nouvelle-Aquitaine dans des projets spécifiques qu'ils sont amenés à conduire dans le cadre de Contrat de Parc pluriannuels.

Le contrat de Parc signé pour la période 2023-2026 engage le Parc et la Région Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre d'actions déclinées en 50 fiches pluriannuelles.

Ainsi la Région s'engage à soutenir notre programme qui répond à différents enjeux de la feuille de route Néoterra. Elle adopte une enveloppe pluriannuelle de fonctionnement pour cofinancer la mise en œuvre.

Pour l'année 2026, conformément au tableau annexé à la présente délibération, le programme d'actions représente une enveloppe de 1 065 959 € en fonctionnement, dont 298 314 € au titre de l'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine.

→ À l'unanimité, le Comité syndical approuve le programme d'actions 2026, autorise la Présidente à solliciter une aide régionale à hauteur de 298 314 € pour la mise en œuvre du programme d'actions 2026 et autorise la Présidente à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

9/ Actions Biodiversité – Plan de financement DREAL 2026 - Délibération 23-2026

Rapporteur : le 1er vice-président, Pascal MÉCHINEAU

Le label PNR PL permet de bénéficier d'une aide annuelle de l'État, destinée au soutien d'actions en faveur de la biodiversité.

Dans ce cadre, parmi les actions conduites par le Parc en matière de biodiversité, deux opérations sont susceptibles de bénéficier de ces crédits spécifiques réservés par la DREAL :

- l'Atlas des odonates, correspondant à l'ouvrage de fin de programme ;
- l'inventaire des chiroptères, au titre de la tranche optionnelle n°2.

Le plan de financement prévisionnel pour l'exercice 2026 de ces actions serait le suivant

Nature des dépenses	Montant TTC	Origine des recettes	Montant	%
Inventaires Chiroptères	14 992,00 €	DREAL Nouvelle-Aquitaine	20 000,00 €	50,72
Atlas des Odonates	24 440,00 €	FEDER Nouvelle-Aquitaine	11 545,60 €	29,28
		Autofinancement	7 886,40 €	20,00
TOTAL	39 432,00 €	TOTAL	39 432,00 €	100,00

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide le plan de financement 2026 de ces actions Biodiversité, valide la demande de financement auprès de la DREAL Nouvelle-Aquitaine et autorise la Présidente à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

11/ Mission Adaptation au changement climatique - plan de financement Fonds FEDER – Délibération 24-2026

Rapporteur : Colette LANGLADE, vice-présidente en charge de l'Adaptation au changement climatique

Face aux mutations profondes induites par le changement climatique, le Parc naturel régional Périgord-Limousin s'engage dans une démarche ambitieuse visant à accompagner son territoire vers une trajectoire de résilience durable. Cette initiative s'inscrit dans la continuité des travaux engagés par le Syndicat mixte pour mieux comprendre les vulnérabilités locales, mobiliser les acteurs et construire collectivement des réponses adaptées aux réalités rurales.

Par la mise en œuvre d'une mission dédiée à l'adaptation au changement climatique, le Parc entend franchir une nouvelle étape : élaborer une stratégie territoriale partagée, favoriser l'émergence d'actions pilotes, soutenir l'innovation sociale et renforcer la capacité d'action des élus, des techniciens et des habitants. Cette dynamique, fondée sur la coopération et l'expérimentation, contribuera à faire du territoire un espace d'anticipation et de transformation face aux défis climatiques.

Le projet présenté s'inscrit pleinement dans les priorités du Programme FEDER 2021-2027 et vise à structurer une action cohérente et visible à l'échelle du Parc. Il mobilise des moyens humains, des prestations d'ingénierie et des actions d'accompagnement permettant d'ancrer durablement la culture de l'adaptation dans les politiques locales.

Le plan de financement prévisionnel couvre la période de réalisation du projet comprise entre le 1er avril 2024 et le 31 décembre 2028, conformément au calendrier opérationnel présenté dans la demande de concours financier déposée au titre du Programme FEDER 2021-2027. Le coût total prévisionnel de l'opération est arrêté à 758 776,47 € TTC. La répartition des dépenses et des recettes prévisionnelles est présentée dans le tableau ci-après, intégrant notamment des dépenses d'ingénierie et d'études, des prestations de services, des moyens humains dédiés ainsi que des actions de communication et d'animation territoriale.

Nature des dépenses	Montant TTC en €	Origine des recettes	Montant en €	%
Ingénierie et études	150 000,00	FEDER :	693 024,14	91,33
Charges de personnel dédiées	356 209,97			
Prestations de services	200 000,00	ADEME	44 000,00	5,80
Dépenses de fonctionnement	52 066,50			
Équipements matériels	500,00	Autofinancement	21 752,33	2,87
Total	758 776,47	Total	758 776,47	100,00

Afin de permettre la réalisation de cette mission, un soutien financier est sollicité auprès du Fonds européen de développement régional (FEDER). Le plan de financement prévisionnel assure ainsi l'équilibre global de l'opération.

→ À l'unanimité, le Comité syndical approuve la mise en œuvre de la mission « Adaptation au changement climatique » portée par le Parc naturel régional Périgord-Limousin, adopte le plan de financement prévisionnel correspondant et autorise la Présidente à solliciter les subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, autorité de gestion du FEDER et à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet.

12/ Plan de financement animation CATZHE 2026 - Délibération 25-2026

Rapporteur : le vice-président de la commission GEMAPI, Loïc GAYOT

Depuis 2009, la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides Etangs (CATZHE) Périgord-Limousin œuvre dans le domaine de la préservation, de la restauration des zones humides et des milieux aquatiques. Elle apporte des conseils, portent des études, assistent les propriétaires dans la réalisation de travaux, sensibilisent, communiquent, suit les politiques publiques en lien avec la ressource en eau. Ses missions contribuent fortement à l'atteinte des objectifs fixés par l'axe 1 de la charte, notamment concernant la préservation de la ressource en eau autant sur le plan quantitatif que qualitatif. Son fonctionnement est fortement soutenu et financé par l'Agence de l'eau Adour Garonne et bénéficie des fonds européens FEDER. Pour l'année 2026, il vous est proposé le plan de financement suivant concernant l'animation de cette mission :

Animation :

Objet des dépenses	Montant	Origine des recettes	Montant
Frais salariaux	124 392,72 €	Agence de l'Eau Adour-Garonne	115 446,10 €
Frais généraux indirects	34.930,00 €	U.E : Feder Nouvelle-Aquitaine	44 595,59 €
Matériel	4 200,00 €	Sous-Total fin. publics	160 041,69 €
Communication	1 400,00 €	Autofinancement Parc	4 881,03 €
TOTAL TTC	164 922,72 €	TOTAL	164 922,72 €

L'AEAG finance 70% du TTC et 70% d'un forfait de 70 euros/j pour les frais indirects et les frais de missions
L'UE finance le TTC et 15% des frais indirects

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide le plan de financement 2026 ci-dessus et autorise la Présidente à solliciter les subventions et signer tout document en lien avec ce dossier

NOTES D'INFORMATION

1. Partenariat avec le Gco pour un projet de recherche action
2. Journée d'accueil des élus du Parc

Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES conclut en remerciant l'Assemblée et en exprimant un mot particulier pour tous les élus qui remettent leur mandat en jeu ou qui ne se représentent pas et qui ne seront plus délégués au parc. Elle les remercie vivement pour leur investissement au sein du Comité syndical et des groupes de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10. Les membres du Comité syndical sont invités à aller signer les budgets.

La présidente,
Colette LANGLADE

